

29.08.2014

Communiqué de presse : Embargo russe : L'EMB plaide pour une réduction volontaire de la production pour réduire la pression sur le marché laitier

Les mesures prévues par la Commission européenne ne seront pas suffisantes pour stabiliser le marché laitier

(Bruxelles, le 29 août 2014) « Il était important que la Commission européenne réagisse à l'embargo russe. Néanmoins, les aides prévues au stockage privé de beurre, de lait écrémé en poudre et de certains types de fromage ainsi que le prolongement de la période d'intervention n'offrent pas une solution suffisante », s'inquiète le Président de l'European Milk Board (EMB) Romuald Schaber au sujet des mesures de la Commission européenne publiées récemment.

Utilisation efficace des aides dans un contexte de crise : réduction volontaire de la production et recours aux quotas laitiers

Selon Romuald Schaber, il ne s'agit pas uniquement de mettre à disposition des aides pour le marché laitier – leur affectation étant tout aussi importante. Dans ce sens, l'EMB propose de stabiliser le marché à l'aide d'une réduction volontaire de la production à l'échelle européenne, afin d'éviter une crise profonde. « Les fonds devraient être alloués de façon à inciter les producteurs à diminuer leur production. Si tel n'est pas le cas, les quantités excédentaires empêcheront une reprise du marché laitier à long terme et porteront gravement préjudice au secteur agricole », souligne Romuald Schaber.

La mesure d'une réduction volontaire de la production devrait viser une diminution des volumes de deux pourcent. Si après trois mois cela s'avère insuffisant, d'autres mesures devront suivre. Comme l'explique le Président de l'EMB, une réduction des quotas en vigueur pour tous les producteurs s'avèrerait alors nécessaire. « En effet, le système des quotas est encore en place jusque début 2015. Il est possible – et nécessaire – d'y recourir comme instrument », poursuit Romuald Schaber. Il s'agit d'éviter que du lait ne pouvant pas être absorbé par le marché ne soit produit. Même si dans ce cas les producteurs produiront et vendront moins de lait, le prix qu'ils recevront en échange sera relativement stable. Ceci permettrait en fin de compte de garantir la stabilité nécessaire à l'ensemble de la filière laitière.

L'application d'un tel instrument de crise est d'autant plus importante qu'aucune réglementation efficace n'a encore été décidée pour la période de l'après quotas laitiers, c.à.d. à partir d'avril 2015. « Sinon le marché sera démuné de toute règle. Même des petites crises seraient alors difficiles à enrayer – et encore moins un embargo russe sur les importations », ajoute Romuald Schaber, soulignant ainsi la nécessité de cet instrument de crise. La réduction volontaire de la production, associée au régime des quotas laitiers existant, comporte l'avantage que les aides octroyées dans le contexte de la crise pourraient être utilisées de façon vraiment efficace. Si les aides ne servaient qu'au soutien du stockage privé, elles seraient largement insuffisantes. D'autres fonds – pas seulement ceux du secteur agricole – devraient alors être débloqués afin de compenser ne fût-ce qu'une partie des pertes imminentes auxquelles devraient s'attendre les agriculteurs. Avec une réduction volontaire de la production ce serait différent : en effet, cet instrument permet d'atteindre *davantage* de stabilité avec *moins* d'argent.

Contacts:

Président de l'EMB – Romuald Schaber (DE): +49 (0) 160 352 4703

Contact presse de l'EMB – Silvia Däberitz (DE, EN): +32 (0) 2 808 1936

[Communiqué de presse \(pdf\)](#)

[<<< back](#)